

autre, par l'attachement que les Sauvages ont pour luy, et parce qu'il leur avoit fait faire par raport au bruit de guerre qui s'étoit répandu cet hiver.

M. l'Evêque de Québec marque que les Sauvages du Sault s'ont supplié avec beaucoup d'instance de représenter au Conseil leurs raisons pour n'avoir point de garnison, que, sans cela, il ne le feroit point, cette affaire ne regardant point l'Eglise. les raisons sont: 1°. que y sont mis n'y sont que pour leurs intérêts et non pas pour le bien des Sauvages; 2°. qu'ils leurs donnent de fort mauvais exemples, que depuis qu'on leur en a mis, la mission a dépéré pour la Religion; 3°. comme on n'en veut mettre que dans cette Mission, ils pensent qu'on se déffie d'eux, et que la dépense qu'on veut faire en vne maison et Corps de Garde de pierre, seroit mieux employée et leur feroit plus de plaisir si elle étoit mise en présens pour eux.

Il dit que les deux premières raisons sont bonnes et vrayes, que la 3^e regarde leurs intérêts.

N^{ta}. Il a esté fait en 1720 un fons de 1000ff pour cette maison et Corps de Garde, un de pareille somme en 1721, et un autre de 2000ff, cette année, pour achever cet ouvrage, sur la demande de MM^{rs} de Vaudreuil et Begon.

A l'égard de la Garnison, il a été écrit à MM^{rs}. de Vaudreuil et Begon, le 14 Juin 1721 en ces termes:

Il a été présenté un memoire sur l'inutilite de la Garnison qui doit estre établye au Sault-St-Louis. Il paroît au Conseil assez inutile d'y en établir en tems de paix, et l'Intention du Conseil est qu'en cas qu'elle y soit establye, M. de Vaudreuil l'oste, à